

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie

vous invite à découvrir son :

LIVRET D'ACCUEIL FORMATION

Ce livret d'accueil est pour vous.

Il vous explique qui nous sommes, le déroulé d'une formation et comment nous contacter.

Choisir de se former avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie, c'est choisir de partager les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de respect de la personne.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

OCCITANIE

Table des matières

Qui sommes-nous ?.....	3
A quoi sert une formation ?	3
Modalités d'inscription & déroulement du stage.....	4
Notre démarche qualité.....	6
Confidentialité et respect du RGPD	6
Nous proposons aussi	7
Les contacts des référents formation	7
Règlement Intérieur	10
BIENVENUE DANS VOTRE ESPACE APPRENANT DIGIFORMA	14

Vous allez suivre une formation, ce livret d'accueil va vous donner les points essentiels suite à votre inscription.

Nous vous recommandons de prendre le temps de le lire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur le volet administratif et logistique : Nathalie Dassonville : occitanie.montpellier@federationsolidarite.org ou par téléphone 06 69 20 44 03.

Pour toutes question concernant le contenu de la formation, vous pouvez contacter vos référents formations inscrits sur le programme ou à la fin de ce livret. Les principaux thèmes de nos formations :

- ↳ Vie associative
- ↳ Hébergement
- ↳ Emploi- IAE
- ↳ Migrant
- ↳ Santé
- ↳ Participation

Nous restons à votre écoute pour toutes demandes supplémentaires.

Qui sommes-nous ?

Forte de son expertise et de sa posture de réseau, la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie déploie depuis de nombreuses années une offre de formation professionnelle ainsi que des missions de conseils au plus près de vos besoins.

Accueillir, accompagner des personnes en situation d'exclusion dans leur accès à la santé, à l'emploi, au logement, les aider à retrouver leur place dans notre société, est exigeant. Cela nécessite une mise à jour permanente de nos connaissances et de nos pratiques qui doivent être adaptées aux besoins des personnes et au contexte socio-économique de plus en plus contraignant. C'est pourquoi, la Fédération se doit d'être un acteur dynamique de la formation des professionnels du travail social. Ainsi, nous nous attachons à mettre notre expertise à votre disposition, à vous proposer des modules de formation visant à actualiser et enrichir vos pratiques.

Notre objet :

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie a pour objet de développer toute initiative visant à favoriser la dignité, l'épanouissement, l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes seules, des couples et des familles en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale ou professionnelle sans distinction de quelque nature que ce soit.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie représente les intérêts communs de ses adhérents comme des bénéficiaires de leurs actions sur l'ensemble du territoire régional et peut exercer toute forme d'intervention auprès des pouvoirs publics.

Elle a pour but de suivre les valeurs de solidarité, de citoyenneté, et le respect de la personne.

Notre rôle :

Notre rôle, en tant que fédération, est ainsi de vous proposer des accompagnements sur-mesure, allant bien au-delà d'une simple mission de consulting, et qui permettent de lier finement les enjeux politiques, stratégiques et techniques qui font la complexité mais aussi la richesse de vos organisations au service des personnes accompagnées.



Un réseau de plus de 130 associations. La FAS Occitanie intervient sur l'ensemble des départements.

A quoi sert une formation ?

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous, elle permet aux salarié.es et employeurs d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour accomplir ses projets.

Nos formations :

Nos formations offrent l'opportunité de rencontres et d'échanges entre les professionnels de secteurs et de territoires différents. Animées par des formateurs sélectionnés par la FAS Occitanie, nos formations font l'objet d'une évaluation par les stagiaires et sont ainsi actualisées et revisitées chaque année. Elles proposent une vision directement utilisable et applicable dans le quotidien professionnel.

Nos intervenants :

La Fas Occitanie dispose d'une équipe de formateurs qualifiés et expérimentés composée de chargés de mission spécialisés dans les différents domaines du secteur de la lutte contre les exclusions.

De nombreux formateurs externes, choisis pour leur expertise et leur capacité à transmettre les valeurs de notre réseau, assurent également des formations.

Tous ont une connaissance fine du secteur et de ses enjeux.

Les modalités d'interventions

Les modules peuvent être organisés en « inter » ou en « intra ».

En Inter

La formation est planifiée à des dates précises, elle est assurée par nos chargé.es de mission ou par un formateur externe et a lieu dans un local adapté et conforme. Les stagiaires viennent de structures différentes ce qui favorise le partage et la diversité des expériences.

Des sessions Inter délocalisées peuvent également être envisagées répondant aux attentes de structures sur un même territoire ou ayant les mêmes besoins

En Intra

La formation est organisée en fonction des besoins de la structure, les dates seront établies en accord entre le formateur et la structure, son contenu peut être ciblé et personnalisé. Elle se déroule dans les locaux de la structure ou dans une salle adaptée et conforme.

Vous pouvez accéder à notre catalogue en cliquant [sur ce lien](#).

Nous sommes également en mesure de construire avec vous des modules spécifiques en fonction de vos besoins.

Modalités d'inscription & déroulement du stage

L'une de nos formations vous intéresse, vous souhaitez y participer, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet Fas Occitanie-<https://www.federationsolidarite.org/regions/occitanie/> en rubrique Formation, et de compléter le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le catalogue.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, la Fas Occitanie a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous en faire part par mail occitanie.montpellier@federationsolidarite.org.

Lors d'une inscription :

Comment s'inscrire ?

- ↳ La pré-inscription se fait en ligne. Attention à bien renseigner l'adresse mail de contact du stagiaire. En effet celle-ci sera utilisée pour toutes correspondance et pour le compte extranet du stagiaire.
- ↳ Dans l'éventualité d'un trop grand nombre d'inscrits, la FAS Occitanie procédera par date d'inscription, avec possibilité de constituer une liste d'attente en cas de désistement.
- ↳ Une fois l'inscription validée ; trois semaines avant la tenue de la formation sont adressées une convention nominative à nous retourner, dûment complétée et signée. Sans retour de la convention signée, 12 jours avant le début de la formation, nous ne pourrons retenir votre inscription.

Une convocation sera aussi envoyée aux stagiaires. Elle y notifie le lien d'accès extranet du stagiaire où il pourra y retrouver le règlement intérieur, le livret d'accueil, le programme et tous autres documents nécessaires pour la formation.

En amont de la formation

- ↳ Un questionnaire sera envoyé afin de mieux connaître vos attentes et vous auto évaluer en fonction des objectifs. Il est obligatoire de remplir ce questionnaire.

Le jour de la formation

- ↳ Les stagiaires auront accès à leur extranet avec notamment les documents supports du formateur
- ↳ Vos acquis et vos compétences seront évalués au terme de la formation.
- ↳ Une journée de formation dure 7 heures, de 9h00 à 17h00, sauf indication spécifique sur le mail de convocation.
- ↳ Notre règlement intérieur s'applique aux formations dispensées par la Fas Occitanie à l'intérieur de ses locaux. Il ne se substitue pas à celui d'autres locaux vous accueillant lors de nos formations, que le stagiaire s'engage également à respecter.

A l'issue de la formation

- ↳ Un questionnaire de satisfaction et d'évaluation des acquis à chaud et à froid, un certificat de réalisation et une facture, vous seront délivrés. Voir cf ci-dessous les modalités pratiques de l'évaluation.

Prise en charge des coûts de formation :

- ↳ De nombreux dispositifs peuvent permettre la prise en charge totale ou partielle des coûts de formation (contribution des employeurs au « plan de formation », par exemple).
- ↳ Pour permettre aux futurs stagiaires d'en bénéficier, contactez votre OPCO

Conditions de report et d'annulation de la formation

Voir les conditions générales de vente disponible aussi sur le site de la FAS Occitanie.

Les évaluations

- ↳ Des évaluations sont réalisées à différents moments du parcours pédagogique :

- ↳ Un questionnaire en amont de formation permet au stagiaire de se situer par rapport aux objectifs de la formation et définir ses attentes
- ↳ En cours/fin de formation, une évaluation des acquis et compétences
- ↳ A l'issue des formations, un questionnaire permet au stagiaire de se positionner à nouveau par rapport aux objectifs et recueillir la satisfaction.
- ↳ Une évaluation de l'action de formation à chaud (en fin de formation) et à froid (2 mois après la formation) relève la satisfaction globale du stagiaire et les possibles axes d'amélioration.

Le formateur complète également un questionnaire d'évaluation ; celui-ci décrit l'adéquation des contenus pédagogiques délivrés avec les objectifs de la formation et les attentes des stagiaires (analyse des écarts, atteinte des objectifs...).

Le client recevra aussi un questionnaire de satisfaction 15 jours après le dernier jour de la formation.

Si la formation est prise en charge par votre OPCO, celui-ci recevra un questionnaire de satisfaction 3 mois après la formation.

Notre démarche qualité

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnelle », dont l'application se poursuit, réforme sensiblement la formation professionnelle mais aussi l'apprentissage et l'alternance, en intégrant des mesures sur l'emploi des personnes handicapées ou plus d'égalité femmes-hommes.

Aussi c'est pour mieux accompagner ses adhérents dans l'amélioration constante de la formation professionnelle continue que la Fas Occitanie s'engage à mettre tout en œuvre pour adapter ses formations à vos attentes et évolutions.

La Fas Occitanie poursuit une démarche de développement continu de la qualité de ses actions de formation intégrant successivement de nouvelles dispositions réglementaires.

Dès 2018, la Fas Occitanie s'est investie dans une dynamique de certification qualité, dénommée « Qualiopi ». Cette certification, obtenue par la Fas Occitanie en 2021, permet d'attester de la qualité des processus mis en œuvre pour les actions de formation professionnelle continue, sur la base des critères retenus dans un référentiel national qualité. Plus exigeante, elle est un gage de fiabilité, d'efficience et de reconnaissance pour les stagiaires, les associations de solidarité et de santé et les financeurs.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Confidentialité et respect du RGPD

Notre organisme de formation s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ du secret professionnel auquel elle est tenue, les informations de toutes natures relatives aux activités, à l'organisation et au personnel des acteurs associatifs en formation, que l'exécution de sa mission l'amènerait à connaître. Conformément au RGPD, tout stagiaire en formation dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en

nous envoyant un mail à occitanie.siege@federationsolidarite.org avec comme objet RGPD-FORMATION.

Nous proposons aussi

La Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie en partenariat avec la plateforme de professionnalisation d'IRIO vous proposent des formations.
Vous trouverez le catalogue en cliquant sur [ce lien](#).



Les contacts des référents formation

Nathalie Dassonville

Chargée de formation administration et qualité / Référente handicap
occitanie.montpellier@federationsolidarite.org

Vie associative - Migrants

Judith MARIE

Déléguée Régionale Adjointe/Pilote OF/Formatrice
judith.marie@federationsolidarite.org

Autres contacts

Hébergement - Participation

Virginie MATTEONI

Cheffe de projet/Formatrice
virginie.matteoni@federationsolidarite.org

Laetitia MELLOTTE

Déléguée Régionale

laetitia.mellottee@federationsolidarite.org

Santé

Claire FAURE

Chargée de programme/Formatrice
claire.faure@federationsolidarite.org

Zineb KABOU

Responsable comptable

zineb.kabou@federationsolidarite.org

Intervention sociale, culture et participation

Nicolas COSTE

Chef de projet/Formateur

nicolas.coste@federationsolidarite.org

Béatrice VIDAL

Secrétaire de direction

beatrice.vidal@federationsolidarite.org

IAE

Stella DE MAGALHAES

Chargée de programme IAE

stella.demagalhaes@federationsolidarite.org

Plateforme de professionnalisation IRIO

Stéohane IDRAC/Référent ETAIE/Formateur

Chef de projet formation

plateforme.iae.occ2@gmail.com

Adresses :

Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie

Siège Social et Administratif :

7 rue Hermès - Le Périscope bât. A

Parc technologique du canal

31520 Ramonville-Saint-Agne

Tél : 05 34 31 40 29

occitanie.siege@federationsolidarite.org

Site de Montpellier :

Chez Apije

BP 6022

34030 Montpellier Cédex 01

Tel : 06 69 20 44 03

occitanie.montpellier@federationsolidarite.org

Numéro d'organisme de formation : 73310417831

Conditions Générales de Vente

Formations

Désignation

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé Le Périscope bâti. A, 7 rue Hermès, Parc technologique du canal, 31520 Ramonville-Saint-Agne. La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à, Ramonville-Saint-Agne et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la Fédération implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie s'engage à fournir un devis au client s'il en fait la demande. Ce dernier est tenu de retourner à la Fédération un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention sera établie entre la société Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie, l'OPCO ou le client.

La convention de formation est déclenchée une fois que la liste des inscrits a été validée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou sa structure n'aura, en aucun cas, valeur d'annulation de l'inscription.

L'organisme de formation adresse au client, à l'issue de la formation et sous réserve du règlement, une attestation de présence (certificat de réalisation), ainsi que des feuilles d'émarginement sur demande.

Modalités d'inscription

Les stagiaires se préinscrivent en ligne.

Les inscriptions sont confirmées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

L'inscription du stagiaire ne sera effective qu'à compter de la signature de la convention ou par mention de la liste des participants à faire apparaître dans la convention signée.

La convention doit être retournée signée à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie au plus tard 12 jours avant le début de la formation, en dehors de ce délai, l'inscription du stagiaire ne sera pas prise en compte.

Une adresse mail par participant sera impérativement communiquée à l'organisme de formation afin de pouvoir adresser la convocation, le lien extranet, les supports pédagogiques, le livret de formation, les évaluations et les attestations de formation au stagiaire.

En l'absence de prise en charge de la formation par un organisme collecteur paritaire agréé (OPCO), le client est de plein droit débiteur de l'ensemble du coût de la formation.

L'organisme de formation fait parvenir la facture et la convocation précisant le lieu du stage, ses horaires de début et de fin ainsi que le programme et toutes les informations pratiques nécessaires.

Condition de participation

Dans le cas de formations nécessitant des prérequis, il appartient au client de s'assurer, avec les informations mises à disposition, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Seule la formation certifiante requiert une validation d'entrée en formation par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie via le siège auquel elle est rattachée à Paris.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations par participant (inter) ou par action (intra) sont indiqués en euros en net. Ils comprennent tous les coûts pédagogiques et logistiques de la formation. Les frais de déplacements, hébergement, repas des stagiaires restent à la charge du client.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO et qu'il souhaite procéder à un règlement par subrogation, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation de la formation

Toute formation commencée est due, même si le participant ne s'est pas présenté.

Le client peut annuler une séance de formation, en le formulant par e-mail à l'adresse : occitanie.montpellier@federationsolidarite.org et si nécessaire par courrier (7 rue Hermès, Parc technologique du Canal, 31520 Ramonville-Saint-Agne)

- Sans pénalité, en formulant la demande au plus tard 11 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation
- Avec une pénalité de 90%, en formulant la demande moins de 11 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, d'aménager le contenu du programme ou le choix des formateurs et intervenants, sans conséquence sur les obligations du client.

L'organisme de formation peut être amené, en raison du nombre d'inscrits, à reporter, dédoubler ou annuler la formation en informant le client dans un délai de 12 jours calendaires avant le début de la formation.

Dans un contexte de crise sanitaire, ce délai d'annulation peut être réduit selon les annonces gouvernementales ce qui serait alors considéré comme cas de force majeure si la formation ne peut, pour une raison ou une autre, être organisée en distanciel. Les participants inscrits en sont immédiatement informés.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En cas de maladie aucun frais ne sera facturé sur envoi d'un justificatif écrit. Si le stagiaire indisponible est remplacé par un autre salarié, la FAS Occitanie ne facturera pas de frais mais il convient dans ce cas d'aviser la FAS Occitanie le plus rapidement possible.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant-te pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des données

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant qu'il peut exercer par voie postale auprès de la Fédération des acteurs de la

Solidarité Occitanie - 7 rue Hermès - Parc technologique du Canal - 31520 Ramonville-Saint-Agne ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : occitanie.montpellier@federationsolidarite.org

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux judiciaires de Toulouse.

La participation aux formations exige l'implication totale des conditions générales de vente par le client.

RÉCLAMATIONS

Si malgré toute l'attention que nous avons portée pour vous proposer une formation de qualité, vous n'êtes pas satisfait ou si vous avez constaté des dysfonctionnements, nous restons à votre disposition pour en échanger avec nous.

Pour cela, merci de contacter la Fédération régionale dans les 15 jours suivant la fin de la formation :

- Par téléphone au 06 69 20 44 03 ou
- Par mail : occitanie.montpellier@federationsolidarite.org
- Un formulaire de réclamation est disponible sur le site de la Fédérations des Acteurs de la Solidarité Occitanie onglet formation : [site FAS Occitanie](#)

Nous échangerons ensemble afin de d'identifier des pistes d'amélioration pour nos prochaines formations.

Mis à jour le 1er décembre 2025

Règlement Intérieur

Préambule

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie a son siège social situé Le Périscope bât. A, 7 rue Hermès, Parc technologique du canal, 31520 Ramonville-Saint-Agne.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie à un numéro d'agrément "organisme de formation professionnelle" sous le numéro 73.31.04178.31

La Fédération des acteurs de la Solidarité Occitanie sera dénommée ci-après "organisme de formation".
Les personnes suivant les formations seront dénommées ci-après "stagiaires".

La Déléguée Régionale de la Fédération de Acteurs de la Solidarité Occitanie sera dénommée ci-après « le responsable de l'organisme de formation ».

Dispositions Générales

Article 1 - Règles générales

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du code du travail.

Il a pour objet de définir les règles générales en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que des règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Les formations d'une durée supérieure à 500 heures feront l'objet de dispositions pour la représentation des stagiaires.

Article 2 - Personnes et lieux concernés

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée et/ou organisée par La Fédération des acteurs de la Solidarité Occitanie et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

La formation aura lieu soit dans les locaux loués par La Fédération des acteurs de la Solidarité Occitanie, soit dans les locaux du client, soit dans les locaux extérieurs.

Les dispositions du présent règlement sont applicables au sein des locaux de La Fédération des acteurs de la Solidarité Occitanie et dans tout espace accessoire à l'organisme ou ceux loués à l'extérieur.

Toutefois, conformément à l'article R 6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 - Horaires de formation

Les horaires de formation sont portés à la connaissance des stagiaires lors de la confirmation d'inscription. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. Le non-respect de ces horaires peut entraîner une sanction. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. La Fédération des acteurs de la Solidarité Occitanie se réserve le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent alors se conformer aux modifications apportées.

Article 3.1 - Absences, retards, départs anticipés ou arrêt de la formation

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le formateur, ou le secrétariat de l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement la structure employeur et si besoin le financeur de cet événement.

Seront facturées à la structure : les journées d'absences non justifiées ; les feuilles d'émargement non signées (oubli par le stagiaire).

En cas d'absence, d'arrêt définitif ou de suspension de la formation à l'initiative du stagiaire et/ou de l'employeur, se référer aux CGV.

Article 3.2- Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action, le matin et l'après-midi. Le stagiaire est tenu de compléter en ligne via son extranet :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation sur les objectifs = Enquête de préformation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid et auto-évaluation sur les objectifs à 2 mois
- Enquête de satisfaction clients/employeurs à 15 jours
- Enquête de satisfaction financeur à 3 mois

Un certificat de réalisation sera délivré aux participants à la fin de la formation.

Article 4 - Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise ou sur un site externe, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise ou du site externe.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 5 - Accident

Tout accident survenu en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté, ou les témoins de l'accident, au responsable de formation.

Conformément à l'article R 962-1 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, doit faire l'objet d'une déclaration de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 - Discipline générale

Il est formellement interdit aux formateurs ou aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse et/ou d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue
- De prendre leurs repas dans les salles de formation (hors entreprise)
- De fumer et vapoter dans les locaux de l'organisme
- D'avoir un comportement incorrect à l'égard de toute personne présente dans l'organisme
- D'enregistrer les sessions de formation
- D'emporter ou modifier les supports de formation
- De modifier les réglages des paramètres d'un ordinateur
- D'entrer dans les lieux de formation en dehors des périodes de stage
- De faire usage de son téléphone mobile en cours de formation autre que pour les besoins de la formation
- De respecter la propriété intellectuelle des contenus de formation

Article 6.1 - Tenue et comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte et d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 6.2 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 7 - Accès au lieu de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux heures de formation et aux modalités de fonctionnement de la formation dans laquelle ils sont inscrits, veiller à respecter les locaux ainsi que les matériels pédagogiques.

Article 8 - Vol, pertes et dommages matériels

La Fédération des acteurs de la Solidarité Occitanie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposé par les stagiaires dans les locaux de la formation.

Article 9 - Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction telle qu'avertissement ou exclusion définitive ci-après par ordre croissant d'importance : Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ; Blâme ; Exclusion définitive de la formation. L'employeur du stagiaire et l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, le cas échéant, seront informés de la sanction.

Article 10 - Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11 - Publicité du règlement

Le présent règlement est communiqué personnellement à chaque stagiaire à l'occasion de la confirmation de son inscription. Il est par ailleurs disponible sur demande.

Article 12 : Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1^{er} jour de formation

Mis à jour le 04/07/2024

BIENVENUE DANS VOTRE ESPACE APPRENANT DIGIFORMA

Vous avez reçu un message

La FAS Occitanie vous a envoyé un mail avec un lien unique de connexion à votre Espace Apprenant, conservez précieusement ce mail. Ce lien est envoyé par DIGIFORMA.

Pour vous identifier il vous suffira de saisir votre adresse mail et Tadam! "Sésame ouvre toi"
L'adresse mail à utiliser est celle donnée au moment de votre inscription.

Votre Page d'Accueil appelée Extranet

Elle se présente sous cette forme :

The screenshot displays the main interface of the DIGIFORMA extranet. On the left, a sidebar lists navigation links: Accueil, Suivi pédagogique, Programme, Évaluations, Documents, À propos, Suivi des émargements numériques, and Configuration de l'extranet. The main content area is organized into several cards:

- Evaluations**: Shows 1 évaluation en attente with a "Compléter" button.
- Documents**: Shows 3 documents disponibles with a "Voir" button.
- Règlement intérieur**: Shows a download link "Télécharger".
- Vos intervenants**: Shows a link "Découvrez vos formateurs".
- Calendrier**: Displays the month of February 2026 with specific dates highlighted (e.g., Feb 5th).
- FAS - Le Périscope Bât. A**: Shows a map of the location in Ramonville-Saint-Agne, France.

Vous pouvez accéder aux documents/supports en cliquant sur voir dans « Documents »:

This screenshot shows the "Documents" module. It features a blue circular icon with a white folder symbol, followed by the text "Documents" and "3 documents disponibles". To the right is a large blue "Voir" button.

Vous avez accès aux évaluations que vous pourrez compléter au fur et à mesure en cliquant sur compléter dans « Evaluations » (vous recevrez un mail pour les compléter) :



Évaluations

1 évaluation en attente

Compléter

Vous avez accès au nom de votre intervenant.e :



Vos intervenants

Découvrez vos formateurs



PolJack Pierre

Vous avez accès aux dates grâce au calendrier :



Calendrier

Vos créneaux de formation

< FÉVRIER 2026 >

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	
26	27	28	29	30	31	1	
2	3	4	5 <small>13:30 - 17:00</small>	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	1	
2	3	4	5	6	7	8	

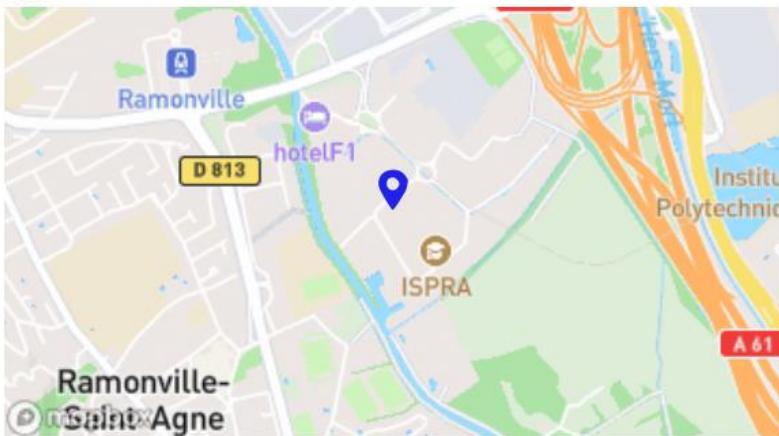
Voir le calendrier

Ainsi qu'un plan succinct du lieu de la formation :



FAS - Le Périscope Bât. A

7 rue Hermès 31520 Ramonville-Saint-Agne



Vous pouvez également avoir certains accès en cliquant à gauche sur l'item de votre choix :

 Accueil

 Suivi pédagogique

 Programme

 Évaluations

 Documents

 À propos

Vous pouvez émarger à distance, l'intervenant.e vous enverra un mail le moment venu pour que vous puissiez signer la feuille d'émargement électronique.

Digiforma permet également d'effectuer des exercices à distance, appelés E-learning.
Votre formateur.trice vous expliquera comment y accéder.

Si vous avez une question, un doute ou un problème, n'hésitez pas à contacter Nathalie Dassonville, chargée de formation administration et qualité : 06 69 20 44 03 / occitanie.montpellier@federationsolidarite.org